Previ-Découvert Succession

Par novice
Bonjour,
suite aux décès de mon père, il y a quelques années. Je me suis vue dans l'obligation de refuser ça succession.
Mais depuis se jour, un organisme me démarche sans relâche, à propos d'un contrat prévoyance (PREVI-DECOUVERT)
J'aimerais savoir a quoi ça correspond ?
Si je suis les démarches y a t'il un risque ? (dettes a payer?)
Petite précision, lors de sont décès mon père était rempli de dettes
Par yapasdequoi
Bonjour, Soit c'est une arnaque (certains escrocs épluchent les avis de décès) : méfiez vous s'ils vous font miroiter un capital el votre faveur Ou c'est une dette dont vous n'êtes pas redevable ayant refusé la succession.
Par novice
Je pencherais pour une dette qu'il veule régler a tout prix Car il s'agit d'un organisme très populaire porteur d'avenir
Ce qui écarte la thèse de l'arnaque ou c'est vraiment très élaboré
 Par yapasdequoi
C'est vous qui voyez. Vous souhaitez régler cette dette? Attention au risque d'acceptation tacite de la succession
Par novice
C'est de ça dont je me méfie
Merci de vos conseils
Par yapasdequoi
Ne vous laissez pas faire. Vous ne devez rien, même si cet organisme (ou usurpateur) vous fait des promesse (douteuses)
Par Nihilscio

Bonjour,

Si vous avez renoncé à sa succession comme prévu à l'article 804 du code civil par déclaration déposée au tribunal ou devant un notaire, vous ne pouvez être tenu d'honorer les dettes de votre père. Il vous suffit alors de justifier du renoncement au créancier.